



Thévoz Ivan, Papaux David

Inégalité au sein du Bureau fribourgeois de l'égalité

Cosignataires :

Réception au SGC : 23.11.23

Transmission au CE : 24.11.23

Dépôt

Dans son rapport d'activité 2022, le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) présente ses missions et prestation ainsi que ses travaux en faveur de l'égalité entre hommes et femmes que ce soit dans les milieux professionnels ou dans la formation et l'éducation. Dans son préambule il est mentionné : *Nous devons faire « craquer » les formatages qui organisent dès le plus jeune âge notre mode de pensée. Il est temps de réaliser une culture égalitaire entre les femmes et les hommes*

Le rôle de l'Etat c'est d'être exemplaire. Malheureusement pour son bureau de l'égalité, la diversité des deux genres en son sein est inexistante. En effet, sur les sept personnes y travaillant, sept sont des femmes.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat est-il conscient de cette inégalité et de cette forme de ségrégation au sein même du bureau prônant l'égalité ?
2. N'y a-t-il pas une forme d'hypocrisie écrasante en promouvant l'égalité, mais en n'appliquant pas elle-même la mixité au sein de son propre bureau ?
3. Le Conseil d'Etat prévoit-il d'engager des personnes de sexe masculin dans l'équipe du BEF durant les prochains mois et, si oui, par quel(s) moyen(s) ?
4. Si le Conseil d'Etat n'arrive pas modifier cette inégalité, ne serait-il pas nécessaire d'abolir ce bureau ?